



UNION SYNDICALE SOLIDAIRES
93 bis rue de Montreuil
esc. B1
75011 PARIS
TEL : 01 58 39 30 20

Paris, le 21 mars 2006

Communiqué de presse

1,5 million dans la rue et Villepin n entend toujours rien : Toutes et tous en grève le 28 mars !

Alors que plus d'un million et demi d'étudiants, de lycéens, de salariés se sont mobilisés le samedi 18 mars, alors que 70% de la population se déclarent opposés au CPE, Villepin persiste dans l'obstination.

Les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens réunies le 20 mars appellent à réussir la manifestation du 23 mars initiée par les jeunes. Pour cela, l'Union syndicale Solidaires a déposé un préavis de grève pour cette journée afin de permettre l'organisation d'assemblées générales, la participation aux manifestations et la grève partout où cela est possible.

Toutes les organisations syndicales appellent le mardi 28 mars à une journée d'action interprofessionnelle avec arrêts de travail, grèves et manifestations.

L'Union syndicale Solidaires souligne que les arrêts de travail massifs du 28 mars ne pourront que participer au retrait du CPE et, au delà, mettre un arrêt à la casse du droit du travail, aux attaques sur les statuts, à la dégradation des conditions de vie des étudiants, salariés, retraités, précaires et chômeurs.

Pour l'Union syndicale Solidaires, le mot d'ordre demeure le retrait du CPE et ces deux temps forts de la mobilisation doivent permettre de gagner sur cette revendication et, plus largement, de modifier sensiblement les rapports de force en faveur des salariés.

Concernant l'agression dont a été victime un militant de Sud PTT lors de la manifestation du 18 mars, la fédération Sud PTT et l'Union Syndicale Solidaires appellent à un rassemblement ce jour à 14h30 place des Saussaies pour exiger l'ouverture immédiate d'une information judiciaire et la mise en place d'une commission d'enquête indépendante présidée par la LDH. Elles exigent que toute la lumière soit faite sur les responsabilités des forces de l'ordre dans cette affaire.